



AVIS PUBLIC

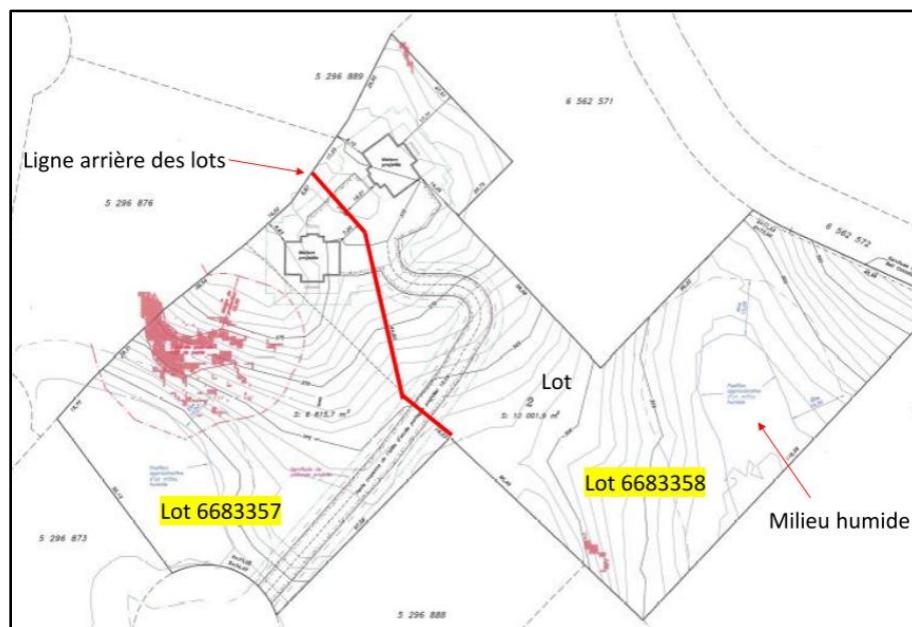
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 17 novembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : lot 6 683 357, chemin de l'Escalade

L'objet est d'autoriser l'implantation :

- d'un bâtiment principal dont la façade principale n'est pas orientée vers la ligne avant, alors que le *Règlement de zonage* prescrit qu'à l'extérieur du périmètre urbain, la façade principale doit être orientée vers la ligne avant, par le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal qui doit croiser à au moins un endroit la ligne avant;
- d'un spa en cour avant, alors que le *Règlement* prescrit qu'un spa n'est pas autorisé en cour avant;
- d'une véranda en cour avant, alors que le *Règlement* prescrit qu'une véranda n'est pas autorisée en cour avant
- d'un escalier extérieur ouvert menant à un étage alors que le *Règlement* prescrit qu'un escalier extérieur menant à un étage n'est pas autorisé en cour avant



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 15 octobre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA